

L'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) LE GARRIC - 2019/2020

Votre enfant fréquente l'école maternelle et/ou primaire de LE GARRIC

Vous avez besoin qu'il soit accueilli :
→ le matin avant l'école,
→ et/ou le soir après l'école.

Et/ou

Il mange à la cantine ?

Pour bénéficier de ce service vous devez obligatoirement inscrire votre enfant à l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais. Le dossier d'inscription sera renouvelé intégralement et remis au plus tard le 30 septembre 2019. Celui-ci sera déposé dans les cartables, disponible à l'accueil de l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais et sur le site internet.

Comment s'inscrire ?

Remettre à l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais et/ou au responsable de l'ALAE de LE GARRIC :

- Le dossier de renseignements 2019/2020 complété. Joindre obligatoirement une attestation d'assurance valide.
- Le paiement de l'adhésion annuelle 2019/2020 à l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais (8,50€),
- Le paiement des forfaits si vous choisissez cette formule.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'inscription ne sera pas prise en compte.

Quand s'inscrire ?

- À l'accueil de l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais à partir du 27 août 2019 (Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 19h).
- Lors des permanences du responsable : **les 3 et 5 septembre de 16h30 à 19h**

Afin de faciliter la gestion, les dossiers passant par les cartables seront refusés.

Si vous êtes en difficulté pour venir durant les temps proposés, prenez contact avec nous, nous trouverons un arrangement.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais : 05.63.56.55.88
ou vous rendre sur notre site Internet : www.cs-segalatarnais.org

6, Chemin de Musac
81350 Valderies

Tel. : 05 63 56 55 88

Fax : 05 63 56 49 70

www.cs-segalatarnais.org
accueil@cs-segalatarnais.org

Règlement Intérieur de l'ALAE de LE GARRIC

Année scolaire 2019 – 2020

L'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais gère 2 ALAE en partenariat avec les communes et la Communauté de Communes du Carmausin – Ségala.

Ecoles maternelles et primaires de LE GARRIC
(Matin et midi)

Horaires des accueils :
→ Matin : de 7h30 à 8h50
→ Midi : de 12h à 13h20
→ Soir : 16h30 à 18h30

L'ALAE

L'ALAE de LE GARRIC est portée par l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais, située à Valdériès.

L'ALAE est un accueil collectif de mineurs, déclaré auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et soumis à une réglementation spécifique, en lien avec la PMI. Ce service est cofinancé et mis en œuvre en partenariat avec la CAF, la MSA Midi Pyrénées Nord, la commune de LE GARRIC et la Communauté de communes du Carmausin Ségala Tarnais.

Cet accueil est un lieu de détente et de loisirs où sont privilégiées des activités de loisirs éducatifs : artistiques, de création, ludiques, physiques et sportives.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation est à la disposition des parents sur simple demande.

L'accueil

L'ALAE de LE GARRIC accueille les enfants de l'école maternelle et primaire scolarisés à LE GARRIC à jour de leur adhésion annuelle à l'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais. Dès que l'enfant est inscrit, il n'y a pas de réservation.

Le matin, le midi et le soir, les parents peuvent amener et venir chercher leur enfant dans le respect des horaires d'accueil.

Procédure de paiements

L'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais applique une tarification votée en Conseil Communautaire. Plusieurs formules sont proposées :

- Un paiement au forfait annuel ou à la séance. Les forfaits sont à régler au moment de l'inscription et avant la fin de chaque mois de l'année scolaire en cours.
- Les séances sont facturées au trimestre. Les factures sont transmises via les cartables des enfants en fin de trimestre et sont à régler dans la semaine qui suit.

L'association des Centres Sociaux du Ségala Tarnais propose des facilités de paiement : possibilité de paiement en plusieurs fois (chèques/espèces), et chèques vacances ANCV.

Les temps d'activités

L'accueil avant et/ou après l'école :

Les activités ne sont pas imposées, elles doivent s'adapter au rythme de l'enfant et à ses besoins physiques et psychologiques. L'équipe d'animation est à l'écoute du groupe d'enfants pour proposer des activités. Quel que soit l'âge de l'enfant, il doit pouvoir ou non adhérer à l'activité et développer sa capacité à choisir, son esprit critique.

- Le matin, un temps calme est privilégié afin de se préparer « en douceur » à la journée d'école. Chaque enfant est à son rythme : prendre le temps de se réveiller, possibilité de petit déjeuner (fourni par les familles), jouer, lire, discuter avec les copains...
- Le soir, l'enfant peut participer à des activités sportives de plein air, à des activités d'expression, manuelles et culturelles, à des activités spécifiques dans le cadre d'un projet d'animation, ou à un « temps libre » dans un lieu adapté contenant du matériel pédagogique.

L'accueil sur le temps méridien :

- Le temps du repas, les animateurs s'attachent à ce que les enfants :
 - Mangent dans le respect de chacun, proprement et dans le calme,
 - Soient sensibilisés à l'équilibre alimentaire,
 - Apprennent l'autonomie (se servir pour les grands, à utiliser les couverts et à manger seul pour les plus jeunes),
 - Participent à la vie en collectivité (responsabilisation/débarrassage de la table).

L'équipe veille aussi à :

- Sensibiliser les enfants à la solidarité (tenir compte des autres dans le partage des plats,
- Favoriser l'entraide entre petits et grands durant les repas.

L'équipe d'animation

Elle est composée :

- D'un responsable diplômé BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive) ou d'un BAFD (Brevet aptitude aux fonctions de directeur),
- D'animateurs titulaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) et/ou en cours de formation,
- Du personnel mis à disposition par la commune de LE GARRIC.

Matériel et locaux

Les enfants sont tenus de respecter et de ranger le matériel mis à leur disposition. Celui-ci est rangé par les enfants et l'équipe d'animation à la fin de chaque temps d'accueil.

Il est interdit d'amener des jeux de la maison et objets de valeur (tout objet perdu ou abîmé ne pourra être remplacé). La direction et l'équipe ne pourront être tenues responsables en cas de perte, de vol, de détérioration d'objets appartenant à l'enfant.

L'équipe se garde le droit de confisquer tout ce qui pourrait perturber la vie du groupe.

Seuls les parents pourront récupérer les objets confisqués auprès de l'équipe.

Les locaux mis à disposition de l'école maternelle ou primaire utilisés durant les activités doivent être remis en l'état.

Santé, Hygiène

Les parents doivent signaler à l'équipe de l'ALAE :

- Toute maladie contagieuse,
- D'éventuelles allergies,
- Un régime alimentaire spécifique,
- Toute contre-indication à la pratique d'activités en collectivités.

L'équipe d'encadrement est autorisée à donner des traitements médicaux aux enfants avec une prescription médicale.

Dans le cas d'un accident léger nécessitant que l'enfant soit ausculté par un médecin, le responsable cherchera à joindre les parents ou, à défaut, une des personnes mentionnées dans le dossier d'inscription.

En cas d'accident plus grave, le responsable appellera en priorité les secours en leur remettant la fiche sanitaire de l'enfant et contactera ensuite les parents pour les informer de la situation.

Dans le cadre d'un PAI, le traitement pourra être administré sur la base d'un protocole écrit.

Responsabilité

En cas d'accident, le responsable de l'ALAE établira toutes les déclarations nécessaires dans les meilleurs délais.

Lien avec les familles :

Les familles peuvent prendre contact avec le responsable de l'ALAE pour tout échange concernant leur enfant.

Lors des temps de vie en collectivité, les enfants doivent adopter des attitudes de respect et de reconnaissance envers leurs camarades et les adultes qui les accompagnent. L'équipe d'animation détermine des règles de vie basées sur le respect et la coopération. Les enfants sont tenus de les respecter. Tout manquement au règlement intérieur entraînera une convocation des parents.

Tarifcation ALAE 2019/2020

	Matin	Soir	Matin + soir (sans midi)	Midi
Forfait annuel Plein tarif	93€	118.50€	170€	36€
Forfait annuel QF≤ 400	83.50€	106€	153€	32.40€
Séance Plein tarif	2€	2€		0.25€
Séance QF≤ 400	1.80€	1.80€		0.23€